

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des conseillers
élus:
11

Séance du 3 février 2011
Date de convocation : 27 janvier 2011

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Conseillers
en fonction:

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., M. JOUFFROY B., MACK B., GRUN G.,
HOUDE T. , HOLTZMANN P., LENGENFELDER D., KERN L.

10

Conseillers
Présents ou représentés:
9

Absents : UFFLER S
Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet : Retrait de la délibération du 9 décembre 2010 concernant la PVR Chemin des Ecoliers

Suite aux différentes demandes d'informations complémentaires de la DDE de Wasselonne et de la Préfecture du Bas-Rhin,
Suite aux remarques de la Préfecture indiquant qu'il n'est pas possible d'appliquer la PVR par parcelle, et demandant le retrait de cette délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le retrait de la délibération du 9 décembre 2010 concernant la PVR pour la voie spécifique « Chemin des Ecoliers ».

(Vote : 5 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention)

Pour extrait conforme
Le Maire : P-P. JUNG

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement

de Strasbourg-Campagne

Nombre des conseillers

élus:

11

Conseillers

en fonction:

10

Conseillers

Présents ou représentés:

9

Séance du 3 février 2011

Date de convocation : 27 janvier 2011

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., M. JOUFFROY B., MACK B., GRUN G.,
HOUDE T. , HOLTZMANN P., LENGENFELDER D., KERN L.

Absents : UFFLER S.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet : Classement dans le domaine public routier communal

Pour faire partie du domaine public routier communal, un bien doit répondre à certaines conditions à savoir :

- Appartenir à une collectivité publique
- Etre affecté de façon expresse ou implicite à un usage public
- Etre aménagé en vue de permettre son utilisation à cet usage public

La ville de Lixhausen dispose de deux voies ouvertes à la circulation publique, en l'occurrence un tronçon du Chemin des Ecoliers, et la Rue des Sources, actuellement non classées dans domaine public routier, qui répondent cependant aux critères de la domanialité publique.

Ces voies peuvent donc faire l'objet d'un classement.

L'emprise foncière du tronçon du Chemin des Ecoliers, en l'occurrence les parcelles cadastrées section 1 parcelles 231/19, 228/19 et 234/20, appartiennent à la commune de Lixhausen, seront aménagées très prochainement et sont ouvertes de manière permanente à la circulation publique.

La rue des Sources, en l'occurrence les parcelles cadastrées Section 2 n° 48 et 67, appartiennent à la commune de Lixhausen, est ouverte de façon permanente à la circulation publique et aménagée à cet effet depuis des décennies, elle remplit donc les critères permettant de la classer dans le domaine public.

Compte tenu de l'affectation de ces tronçons à un usage de voirie, et de leur aménagement y permettant la circulation, il est proposé de les classer dans le domaine public routier communal.

Selon l'article L. 141+2 du code de la voirie routière issu de la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 article 62 II (JO du 10 décembre 2004) « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal...Les délibérations prévues à l'alinéa précédent sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

Le classement proposé ne modifiant en rien les fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, il n'y a pas lieu d'effectuer une enquête publique, le classement pouvant directement être prononcé par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de classer dans le domaine public routier communal en voie à caractère de rue les parcelles suivantes :

- Section 1 parcelles 231/19, 228/19 et 234/20 commune de Lixhausen d'une contenance totale de 360 m² - longueur 68 mètres largeur moyenne 5,30 mètres
- Section 2 parcelles 48 et 67 commune de Lixhausen d'une contenance totale 270 m² longueur 30 mètres largeur moyenne 9 mètres
(selon les plans parcellaires ci annexés)

- Décide de compléter en conséquence le tableau des voies communales rectifié le 30 août 2007 comme suit :

A) Voies communales à caractère de chemins sans changement

1	Chemin Klammbergweg	longueur 1 150 m
2	Chemin Nachtallmendweg	longueur 837,50 m
3	Chemin Schlittweg	longueur 465 m
4	Chemin Die Alte Strasse	Longueur 892,50 m
5	Chemin Schuechweg	longueur 597,50 m
6	Chemin Westerweg	longueur 267,50 m
7	Chemin Langheckweg	longueur 820 m
8	Chemin n'ayant pas d'appellation	longueur 11 640 m

B) Voies communales à caractère de rues

Rues sans changement

1	Rue des Canards	Longueur 115 m
2	Rue Egerlé	Longueur 280 m
3	Impasse Houdé	Longueur 40 m
4	Ruelle Lorentz	Longueur 30 m
5	Rue des Prés	Longueur 55 m
6	Impasse Riehl	Longueur 30 m
8	Rue des Vignes	Longueur 132 m
9	Impasse des Peupliers	Longueur 90 m
10	Rue des Pommes	Longueur 210 m
11	Rue des Eglantines	Longueur 161 m

Rues nouvelles

12	Chemin des Ecoliers	Longueur 68 m
13	Rue des Sources	Longueur 30 m

C) Voies communales à caractères de places sans changement

7	Place de l'Eglise	Surface : 500 m ²
12	Place du Village	Surface : 1500 m ²

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : P-P. JUNG

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des conseillers
élus:
11

Séance du 3 février 2011
Date de convocation : 27 janvier 2011

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Conseillers
en fonction:

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., M. JOUFFROY B., MACK B., GRUN G.,
HOUDE T. , HOLTZMANN P., LENGENFELDER D., KERN L.

10

Conseillers
Présents ou représentés:
9

Absents : UFFLER S.
Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet : Taxe Locale d'Équipement : choix du taux

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1585 A à H,
Vu que la commune de Lixhausen ne remplit pas les conditions nécessaires à la perception de plein droit de la taxe locale d'équipement,
Considérant la nécessité où se trouve la commune de Lixhausen de trouver des ressources nouvelles pour financer le développement des équipements de la commune
Considérant le niveau d'équipement de la commune,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer la TLE à 4% de la valeur taxable des catégories 2 à 9 des constructions (article 1585 D.I.2^{ème} alinéa du code des impôts)
 - D'appliquer le nouveau taux de la taxe à compter du 15 février 2011.
- (Vote : 6 voix pour, 3 voix contre)

Pour extrait conforme
Le Maire : P-P. JUNG

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des conseillers
élus:
11

Séance du 3 février 2011
Date de convocation : 27 janvier 2011

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Conseillers
en fonction:

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., M. JOUFFROY B., MACK B., GRUN G.,
HOUDE T. , HOLTZMANN P., LENGENFELDER D., KERN L.

10

Conseillers
Présents ou représentés:
9

Absents : UFFLER S.
Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet : Renouvellement du bureau de l' Association Foncière de Lixhausen

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes ci –dessous pour le Bureau de l' Association Foncière :

Titulaires :	GANTZER Joseph	11 rue Principale- LIXHAUSEN
	GRÜN Gérard	13 rue de Hochfelden- LIXHAUSEN
	LENGENFELDER Daniel	2 rue des Pommes - LIXHAUSEN
Suppléants :	KERN Antoine	7 rue de Bouxwiller - LIXHAUSEN
	JOUFFROY Benoît	22 rue des Canards – LIXHAUSEN

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : P-P. JUNG

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement

de Strasbourg-Campagne

Nombre des conseillers

élus:

11

Conseillers

en fonction:

10

Conseillers

Présents ou représentés:

9

Séance du 3 février 2011

Date de convocation : 27 janvier 2011

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., M. JOUFFROY B., MACK B., GRUN G.,
HOUDE T. , HOLTZMANN P., LENGENFELDER D., KERN L.

Absents : UFFLER S.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Compte administratif de 2010-

Sous la présidence de Mme Jacqueline GROSSTEPHAN, adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2010-. qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	91 889,76 €
Recettes	276 717,54 €

Excédent de fonctionnement : 184 827,78 €

Investissement

Dépenses	80 714,16 €
Recettes	42 552,94 €

Déficit d'investissement 38 161,22 €

Excédent global de fin d'exercice : 146 666,56 €

Hors de la présence de M. Pierre-Paul JUNG, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2010.

Pour extrait conforme
Le Maire : P-P. JUNG